Bulletin d'information n°18– septembre 2022

Section Syndicale SUD de la Mairie d'Auzeville

Passage aux 1607h le 1er janvier 2023

La loi de « modernisation » de la fonction publique du 6 Août 2019 portée par Macron et son gouvernement, prévoit entre autres reculs sociaux, de contraindre les collectivités territoriales à augmenter le temps de travail effectif de leurs agent.es à 1607 heures par an.

Cela entraîne pour tous les agent.es une diminution de nos congés à 25j/an.

A Auzeville, chaque agent.e va donc « offrir » à la Mairie entre 6 et 11 j de travail (suivant son ancienneté).

Joli cadeau non ?

Concrètement, voilà ce qui a été décidé par les élus :

- **Augmentation du temps de travail hebdomadaire de tou.tes les agent.es** afin de générer des journées de repos (RTT). L'éventail retenu est de 35h à 39h sachant que 39h, c'est à la fois bloquant car cela génère beaucoup de RTT à poser, mais aussi sur les métiers avec de la pénibilité, il peut être compliqué de travailler 39h/semaine. De notre côté nous pensons que des critères de pénibilité pourraient être mis en place pour baisser le temps de travail annuel.
- Une fois le temps de travail hebdomadaire établit, il sera le même pour tous.tes
- Consultation des agent.es par la collectivité
- Consultation de SUD Auzeville
- Passage pour avis en Comité Technique puis passage en Conseil Municipal
- Mise en application au 1er janvier 2023

De notre côté, même si nous avions commencé à recueillir vos avis lors de la réunion d'info syndicale de juin, nous allons circuler dans les services, vous rencontrer à nouveau avec les précisions apportées par la Collectivité. D'autre part vous trouverez avec ce tract un sondage à nous remettre avec vos souhaits.

Les élu.es ont-ils pensé à une compensation ?

Non parcequ'il n'y a pas de marge financière… OK sauf que nous… on n'est pas d'accord !

Nos revendications (déjà appliquées dans certaines collectivités)

· **Baisse du temps de travail annuel en compensant la pénibilité du travail** .
Nous demandons à reconnaitre la pénibilité de certains de nos métiers afin de pouvoir baisser de quelques jours le temps annuel de travail. Par ex : charges lourdes, Travail répétitif (TMS), manip produits dangereux, manip machines et outils motorisés, expos aux aléas climatiques extrêmes, expo au danger/zones accidentogènes, 1er accueil de l'usager, accueil public en difficulté, expo au bruit, horaires atypiques, amplitude horaire, âge des agent.es…etc..

· **Compensation financière**.
Avec le passage aux 1607h, chaque agent.e va travailler gratuitement entre 6 et 11 j par année.
Nous demandons une compensation financière équitable, durable pour l'ensemble des agent.es de la Collectivité qui pourrait être sous la forme de chèques Cad'hoc ou tickets restaurants ou chèques vacances...

Service restauration/entretien personnel en souffrance

Lors du Comité Technique du 6 juillet, nous avions fait part aux élus de nos craintes pour la santé des agent.es par rapport au projet de réorganisation présenté (service déjà en difficulté avec un lourd passif et la suppression de 25 % du personnel).

Dès la rentrée, nous avons étés contactés par des agent.es du service en souffrance dans leur travail.
Le Maire et le DGS nous ont assurés être conscients de la situation, mener des actions, avoir rajouté du personnel, suivre la situation de près.

Mais de notre côté, nous croisons des agent.es qui « tiennent le coup », « s'accrochent », « serrent les fesses », espèrent que « oui je suis capable » « je vais y arriver »…

**Pour nos représentants du personnel SUD,
la situation reste inquiétante et doit être examinée, nous avons donc
exigé une réunion du CHSCT rapidement pour entre autre évoquer ce sujet.**

Si vous êtes concerné.es, ou impacté.es par cette situation, si celle-ci ne s'améliore pas, n'hésitez pas à contacter vos représentant.es SUD CHSCT.

Service administratif perte d'acquis historiques

Au mois d'Août, pour faire face à un manque de personnel (imprévu) pendant les vacances, les horaires des agent.es du service administratif ont été modifiés.
Le personnel concerné était « les agent.es qui travaillent concrètement en Mairie et qui ne sont pas annualisé.es ».

Cela s'est fait sans consultation du syndicat SUD ni passage en CT.
La collectivité précise qu'en raison de l'urgence de la situation et l'absence de temps matériel (départ en congés imminent), le syndicat n'a pas pu être sollicité.

OK… mais voilà qu'en septembre… ça continue…

La collectivité nous confirme que c'est pour :
- se caler aux autres collectivités en instaurant 1h30 de pause entre midi et 2,
- se caler sur les horaires d'ouverture de la Mairie,
- uniformiser les horaires pour une meilleure égalité,
- que les agent.es soient présents jusqu'à 17h.

Pour nous, il y a une perte importante d'acquis : certain.es agent.es travaillaient en journée continue , ce qui leur permettait de manger pendant leur temps de travail et finir à 15h30 en roulement 1 semaine sur 2.

**Et en plus que cette réorganisation est illégale
puisque toujours en vigueur et sans avis du Comité Technique !**

Section syndicale SUD de la Mairie

Nous écrire : sudct.auzeville@gmail.com
Nous appeler : 07 49 83 11 83

Reconnaissance de la souffrance au travail…

Le syndicat, ça fonctionne !

Mars 2018 : notre collègue du service administratif a fait un malaise.
C'était un fait courant à l'époque….

Puisque c'était à cause du travail, sur le lieu de travail et pendant les heures de travail, son médecin le déclare en accident de travail.

La Mairie ne reconnaît pas l'accident de travail…

L'agente a contacté la section SUD Auzeville
Un gros travail est fait pour accompagner l'agente, recueillir les pièces, monter le dossier…
Il est présenté en Commission de réforme départementale qui statue (avec 2 médecins experts) et reconnait cet accident imputable au travail.

La Mairie ne reconnaît toujours pas l'accident
et mandate son propre expert médical qui dit également que cet accident est bien à cause du travail.
La Mairie ne reconnaît toujours pas cet accident.

SUD monte le dossier juridique, accompagne l'agente qui ne renonce pas et poursuit la Mairie au Tribunal Administratif.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a rendu sa décision le 8 juillet dernier.
La décision du Tribunal annule l'arrêté de non reconnaissance d'accident de travail et ordonne au Maire d'Auzeville de procéder dans un délai raisonnable à la reconnaissance au service de l'accident.

L'agente a eu gain de cause.
Elle a changé de collectivité et travaille aujourd'hui dans un environnement professionnel normal.
SUD a permis de faire changer les choses, nous l'avons accompagné du 1er au dernier jour.
Cela a été un travail collectif de longue haleine et grâce à cette mobilisation, notre collègue a gagné face à une Collectivité qui générait de la souffrance au travail.

Aujourd'hui, nous avons changé de Maire et de DGS,
mais nous continuons à lutter.

La section syndicale SUD Auzeville nous permet de nous battre avec nos moyens pour améliorer nos conditions de travail et lutter collectivement contre les injustices envers l'ensemble des collègues.

Alors oui c'est peut-être le pot de terre contre le pot de fer mais c'est ensemble collectivement qu'on peut faire avancer les choses.

Et le syndicat SUD est notre outil !

Rejoignez-nous !

Appel interprofessionnel pour nos salaires, nos pensions et les minima sociaux.

La Fédération SUD Collectivités Territoriales a déposé un préavis de grève pour le 29 septembre 2022. Il concerne tou.te.s les agent-es titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ce mouvement s'inscrit dans le légitime combat pour la revalorisation des traitements des agents publics.

En vingt ans la perte du pourvoir d'achat de la valeur du point d'indice de la fonction publique est de plus de 20 %. L'inflation actuelle de 5,8 % annuelle relevée par l'INSEE au mois de juin 2022. Selon les projection l'inflation pourrait atteindre 6,5 % d'ici la fin de l'année.

Dans cette situation le relèvement de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022 ne mettra pas fin à la spirale d'appauvrissement des agent.es de la fonction publique.

Ce préavis s'inscrit aussi dans une volonté, avec notre Union Syndicale SOLIDAIRES, de porter les revendications populaires pour le partage des richesses, la justice sociale et fiscale, la lutte contre la fracture territoriale induite par vos logiques de rentabilité et de marchandisation de nos services publics.

C'est pourquoi nous dénonçons également la volonté du gouvernement d'instituer un travail obligatoire pour les bénéficiaires du RSA, rémunéré en dessous du SMIC et contre les projets de réformes aggravant la situation des chômeurs.

Aussi, nous revendiquons :

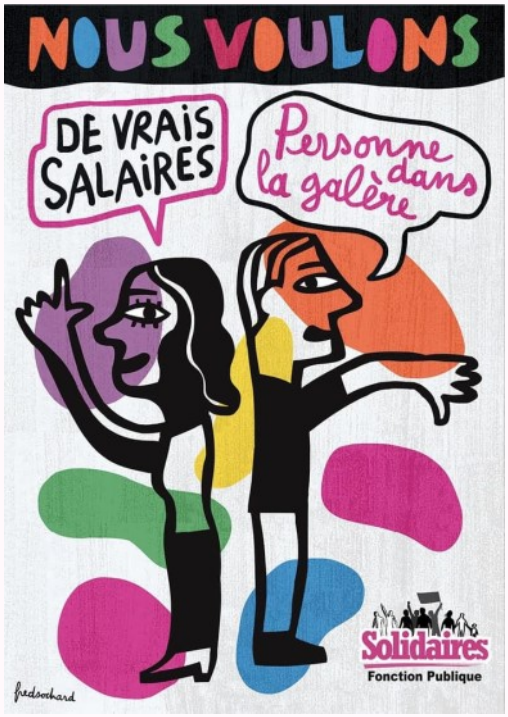

Pour la fonction publique

- le dégel et une forte et immédiate augmentation du point d'indice
- l'égalité salariale femmes/hommes
- une augmentation immédiate de 400 euros nets
- pas de traitement indiciaire à moins de 2000 euros nets
- la refonte des grilles indiciaires, l'avancement de grade automatique à l'ancienneté
- l'augmentation automatique de nos traitements en fonction de l'augmentation des prix
- le blocage des prix des produits de 1ère nécessité (Chauffage, alimentation, logement, assurances, carburant…)

Pour l'ensemble des travaileur.ses

- la retraite à 60 ans max avec 37,5 annuités, dans le secteur public et privé
- le renoncement au service de travail obligatoire pour les bénéficiaires RSA
- l'abolition de la réforme du chômage et une véritable protection des salariés en recherche d'emploi, 100%des chomeur.ses indemnisé.es à hauteur du SMIC.

Solidaires Sud Collectivités territoriales

TOULOUSE
RDV le 29 septembre à 14h
place Arnaud Bernard

Solidaires Fonction Publique